



TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 6 PLACES 3 VALLÉES

PC12/ ATTESTATION RELATIVE AU RESPECT DES REGLES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE AU STADE DE LA CONCEPTION

Art.R.431-16 e du code de l'urbanisme

Les ouvrages concernés sont les bâtiments enveloppant les gares aval et amont du futur télésiège débrayable 6 places 3 Vallées.

- Le bâtiment en gare aval G1 se trouve sur la commune « Les Belleville ».
- Le bâtiment en gare amont G2 se trouve sur la commune « Les Belleville » et en grande partie sur la commune « Les Allues ».

Ci-après les 2 attestations valant PC12 pour les ensembles bâtis G1 et G2.